

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Projet cité sportive de Penvillers

Le projet de cité sportive de Penvillers est inscrit dans le programme de la nouvelle équipe municipale. C'est un projet ambitieux et structurant, requérant des attendus et dont l'ampleur nécessite méthodologie de travail et concertation.

La cité sportive de Penvillers est un projet important pour notre ville et particulièrement pour le quartier de Kerfeunteun. Il s'agit d'une part de bénéficier d'un site sportif doté d'équipements qualitatifs et mutualisés, d'autre part de dynamiser le quartier par le biais d'une amélioration notable du site. Il convient par ailleurs d'en faire un projet exemplaire de co-construction avec les différents acteurs, associations utilisatrices, riverains et habitants du quartier qui voudront se joindre à ce projet participatif.

Ce site doit devenir un endroit pour tous, ouvert et intégré au quartier, un endroit que chacun, sportif ou non, pourra s'approprier dans des domaines différents et ludiques. Un lieu mutualisé, avec une mixité des usages et profils, ouvert à un grand nombre de pratiques sportives, de compétition comme de loisir, ou auto organisées. Ce lieu devra aspirer et inviter à la rencontre, à l'échange, au plaisir, au travers des différentes activités qui pourront s'y développer. C'est le projet de tous, à nous de l'inventer pour le bien-vivre, le bien-être de nos concitoyens.

Les attendus du projet :

- La piste d'athlétisme : aujourd'hui obsolète et dangereuse, elle serait agrandie à 8 couloirs afin de répondre aux normes usuelles et permettre l'organisation de meetings régionaux et nationaux. Cette nouvelle piste est attendue depuis si longtemps par les clubs et notamment le Quimper Athlétisme, 17ème club français, utilisateur principal avec ses 550 adhérents.

- Le bâtiment tribunes/vestiaires/locaux clubs : il présente des signes de fatigue liés à son âge (1966). Il fait actuellement l'objet d'une étude technique dont le diagnostic sera rendu en deux phases : diagnostic visuel fin novembre, diagnostic structure fin décembre. Ces diagnostics pourraient s'avérer décisifs quant au périmètre du projet. En effet, soit le bâtiment ne peut pas être conservé, et il devra alors être déconstruit, ouvrant alors le champ des possibles pour la réflexion et l'aménagement du site ; soit le bâtiment peut être conservé, et il faudra choisir entre sa déconstruction, ou à sa rénovation et mise aux normes.
- Les espaces et locaux sous tribunes : ils comprennent des vestiaires et sanitaires, utilisés par des associations et par des pratiquants libres, des locaux administratifs associatifs (FC Quimper Kerfeunteun, Quimper Athlétisme, Quimper Italia Calcio, Tour du Finistère Cycliste), des salles de pratique sportive (17 associations utilisatrices, plutôt en activités de loisirs douces), des locaux techniques de la Direction du Sport. En cas de déconstruction du bâtiment, une réflexion devra être portée sur le relogement des clubs et activités.

De nombreuses réflexions complémentaires sont à mener. Elles sont notamment relatives à :

- la pratique du football et les usages ;
- l'aménagement du petit bois à l'ouest du site (parcours de santé, promenade, course à pied...) ;
- l'intégration de nouveaux équipements pour des disciplines en déficit d'installations, afin de faire de Penvillers une véritable cité sportive ;
- l'intégration d'équipements permettant d'en faire un parc urbain : aire de jeux inclusive pour enfants, agrès de fitness et street workout, glisse urbaine (skate park, pump track...) ;
- la problématique des flux et de la circulation dans un site aujourd'hui peu fluide, afin de l'ouvrir et le rendre traversant.

La méthodologie

Dans un objectif de transition démocratique et de co-construction avec les citoyens et acteurs du territoire, des rencontres du sport et de la culture devaient être organisées le 21 novembre 2020. Elles devaient marquer le début de la concertation et ont été reportées en raison de la situation sanitaire.

La réflexion se poursuit et le projet s'inscrit dans une démarche de consultation citoyenne destinée à dessiner avec les quimpéroises et les quimpérois l'avenir du site et du quartier. Ce projet sera donc le premier de la nouvelle municipalité dans cette co-construction, et son exemple servira aux autres projets.

Le projet sera suivi via un comité de pilotage et un comité technique. Une commission extra-municipale sera également constituée afin de travailler avec les acteurs et faire remonter/descendre les informations : associations, comité de quartier...

Dans un premier temps, ce projet est à traiter dans sa globalité afin de co-construire une cité d'avenir. Dans un deuxième temps, après détermination des éléments de la future cité sportive, les travaux seront à phaser en lien avec la PPI et les décisions budgétaires.

La piste d'athlétisme, première pierre de la cité sportive :

Le Quimper Athlétisme et ses 500 licenciés peut constituer une locomotive de cette future cité sportive. En conséquence et en concertation avec le club, le projet de piste d'athlétisme peut être lancé rapidement dans la mesure où les études ont pu montrer toute la pertinence de le maintenir sur site.

Les études de maîtrise d'œuvre peuvent donc être lancées. Le coût de cette nouvelle piste d'athlétisme avec l'ensemble des terrassements, de reprise de tout l'éclairage, pour qu'il soit plus économe est aujourd'hui évalué autour de 2 M€, chiffre que les études de maîtrise d'œuvre pourront préciser.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la démarche de co-construction du projet ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer tous les actes et lancer les études préalables nécessaires à la définition du projet.